

et Percy Gilchrist (21. 4. 1879). Comme nous l'avons vu à la p. 376, la Société Metz et Compagnie eut tôt fait d'acheter le brevet. Mais on s'est souvent demandé pourquoi Norbert Metz hésita si longtemps avant de le mettre en pratique. On a dit qu'il ne pouvait pas se décider à laquelle des usines — Dommeldange (éloigné du minerai), Esch (en compte à demi avec les Forges de Sarrebruck) ou Dudelange (à créer) — il fallait annexer la nouvelle aciérie spécialisée en vue de la fabrication de l'acier Thomas. Cette raison est plausible mais l'indécision de Norbert Metz ne doit-elle pas aussi être mise sur le compte de la nouvelle crise qui se dessinait déjà à la veille de l'année 1883 pour ne prendre fin qu'après 1886 ? De 1883 (18 hauts fourneaux) à 1886 (21 hauts fourneaux) la production de fonte monta de 334 687 à 419 609 tonnes pour retomber à 400 644 tonnes. (En 1887 elle atteindra presque le demi-million pour le dépasser l'année d'après) (24).

L'usine de Dudelange

Par arrêté r. g.-d. du 25. 7. 1882 (25) le roi Guillaume III autorisa l'établissement de la « Société anonyme des Hauts fourneaux et Forges de Dudelange » dont nous extrayons ce qui suit des Statuts établis par devant le notaire Pierre Brasseur de Differdange, le 5. 7. 1882, en la demeure de Norbert Metz à Eich.

Des 16 000 actions à 500 francs qui constituent le capital, 1050 sont attribuées au comte R. A. A. de Bertier demeurant à Lyon et 1848 à Victor Tesch, ministre d'Etat de Belgique et à Norbert Metz, qui signe tant en son nom que comme gérant de la Société Metz & Cie. Ces actions constituent la contrevaletur des apports suivants :

Comte de Bertier : droit d'extraire des minerais dans ses propriétés de Dudelange d'une contenance d'environ 83 ha ; le moulin de cette localité avec dépendances ; terres et prés d'une contenance de plus de 20 ha.

Groupe Metz-Tesch : terrains à mines sis sur les bans de Dudelange et Kayl d'environ 75 ha ; terres et prés à Dudelange d'environ 22 ha.

Quant au restant des actions, soit 13 102 pièces, elles sont souscrites par Victor Tesch et Norbert Metz en nom propre et pour compte de la Société Générale de Belgique et de la Banque Internationale à Luxembourg. Il est en outre créé 16 000 parts de fondateur sans désignation de valeur.

Le premier conseil général se composait de : V. Tesch ; le comte de Bertier ; Léon Orban, directeur de la « Société générale pour favoriser l'industrie nationale », Bruxelles ; Charles Simons, président de la direction de la Banque Internationale à Luxembourg ; Emile Metz, fils de Norbert, industriel à Beggen, administrateurs ; H. Trémourous, Tony Dutreux (v. fasc. II), C. Castilhon et Auguste Laval, époux de la nièce de Norbert Metz, commissaires.